

*Vous êtes invités à faire la différence au sein de la
Chambre de Commerce de la Vallée !*



La Chambre de commerce de la Vallée
invite les candidatures pour
L'Élection du conseil d'administration de 2024
lors de l'assemblée générale annuelle 2023 le 23 mai 2024

**La possibilité d'utiliser vos compétences en matière de leadership communautaire
pour participer à la Chambre de commerce au niveau de gouvernance**

Note : Le masculin a été utilisé afin d'alléger le texte, et ce, sans préjudice à la forme féminine.

Qui sont les directeurs?

Les directeurs sont des personnes comme vous, qui ont un intérêt marqué à créer un environnement d'affaires accueillant dans les régions de la Municipalité Régionale de Grand-Sault et de La Vallée-Des-Rivières. Ils croient que les entreprises ont une responsabilité envers la communauté dans son ensemble et qu'en tant qu'individus, en travaillant avec la Chambre de commerce de La Vallée, ils peuvent faire une différence. Les directeurs sont des leaders qui ont le sens de l'orientation et un désir profond de faire partie d'une équipe qui travaille dans leur communauté.

Que font les directeurs?

Les directeurs participent à la gouvernance de la Chambre de commerce, en déterminant l'orientation et la direction de l'organisation chaque année. Les directeurs sont également des participants actifs en tant que représentants de l'entreprise lors de divers événements. Les directeurs participent à des comités et assurent la liaison avec les autorités locales, des représentants des gouvernements provinciaux et fédéral.

Où les directeurs font-ils leur travail ?

Les directeurs se réunissent en petits groupes dans les bureaux de la Chambre et dans diverses entreprises, y compris celles dont le lieu des affaires est approprié. Ils sont à l'œuvre partout dans la communauté.

Où et quand les directeurs se réunissent-ils?

Le conseil d'administration se réunit dans la salle de réunion de la Chambre de commerce de la Vallée le deuxième ou troisième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et décembre où il n'y a pas de réunion.

Si vous souhaitez soutenir les entreprises sur le grand territoire de la Chambre et des communautés environnantes.

Si vous vous souciez des valeurs communautaires... Si vous voulez voir les choses se faire...

Si vous avez des idées et de l'énergie Si vous voyez un problème et croyez avoir une solution

Vous devriez devenir un directeur!

Veillez indiquer votre intérêt en contactant info@chambrevallee.ca ou en appelant le (506) 473-1905.

Date limite pour les soumissions : mardi 21 mai 2024 avant 16h00

RÔLE D'UN DIRECTEUR DE CHAMBRE

Des mots tels que "important et stimulant" caractérisent les responsabilités de l'exécutif et des directeurs (officiers). Les dirigeants de la Chambre de commerce de la Vallée sont tenus d'agir honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt de la Chambre. Ils sont tenus de faire preuve de soin, de la diligence et de la compétence d'une personne raisonnablement prudente dans des circonstances comparables. Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les administrateurs sont tenus de tenir compte des intérêts des membres et de ceux envers lesquels ces agents ont une obligation fiduciaire.

LES RÈGLES ET CONDITIONS DE NOMINATION :

1. Le candidat nommé à un poste de directeur doit être un membre adulte en règle de la Chambre de commerce de la Vallée de l'année de l'élection.
2. Lorsque vous proposez un membre pour être directeur au conseil d'administration, veuillez tenir compte de ses points forts, de sa passion et de ses contributions en ce qui concerne la réalisation de la vision et de la mission de la Chambre, ainsi que de son expérience et de sa capacité avérée à diriger une organisation.
3. Le mandat d'un directeur est de trois ans au maximum, étant entendu qu'après deux mandats consécutifs, le directeur envisage de passer à un poste de direction (Comité exécutif). Il y a une limite de deux mandats, sauf si un directeur décide de se présenter à un poste de direction (Comité exécutif). La durée du mandat d'un poste de direction est de deux ans.

NOM DU CANDIDAT : _____

NOM DE LA SOCIÉTÉ : _____

TÉL. : _____ COURRIEL : _____

Je consens par la présente à accepter la fonction de directeur de la Chambre de commerce de La Vallée si je suis élu.

SIGNATURE DU CANDIDAT _____

Date : _____, 20 _____

Toutes les candidatures doivent être déposées au bureau de la Chambre au plus tard le 21 mai 2024 à 16 heures. Elles peuvent être soumises par courrier électronique, ou en personne.